LA LETTRE D'ACTUALITES DU CLUB





LE FOCUS

UNE SITUATION DEJA PREOCCUPANTE DANS L'AUDE ET LES PYRENEES ORIENTALES

Alors que l'hiver touche à sa fin, la situation de l'eau dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales reste préoccupante. Malgré des pluies conséquentes à l'automne, les précipitations récentes sont loin de suffire à combler un déficit pluviométrique qui dure depuis près de trois ans. Les nappes phréatiques de la plaine du Roussillon et du Massif des Corbières restent à des niveaux très bas (source : <u>BRGM</u>).

Dans les Corbières, les réserves souterraines sont faibles depuis 2022 et les sols, notamment viticoles, très secs. À Coustouge et Jonquières, les habitants ont été ravitaillés en eau par camions citernes pendant un an et demi, avant la mise en service d'un forage. Dans cette commune, la consommation d'eau a chuté de 20 %. Les pertes agricoles sont lourdes, avec des rendements en baisse jusqu'à 50 % dans certaines coopératives viticoles. Pour maintenir l'irrigation, des solutions alternatives sont testées, comme la récupération d'eaux usées traitées, qui sont à étudier techniquement et financièrement (source : <u>Le Monde</u>). L'été 2025 inquiète déjà : « S'il ne pleut pas, on va avoir une année très compliquée », alerte Hichem Tachrift, directeur du syndicat des nappes du Roussillon (source : <u>France 3 Région</u>).

À ce titre, plusieurs communes font face à des tensions sur l'eau potable, une situation qui fait appel à des réflexions qui ont mené aux actions suivantes :

- Le transfert d'eau : 500 000 m³ sont déplacés depuis la Montagne Noire vers le lac de La Ganguise pour anticiper le maintien des besoins estivaux.
- L'exploration de nouvelles ressources : Le BRGM pilote une étude sur des nappes profondes dites "fluvio-glaciaires" dans les Pyrénées.
- La réutilisation des eaux usées (dans la limite des possibilités territoriales) : Un projet lancé à Argelès-sur-Mer vise à irriguer 600 hectares avec des eaux usées traitées dès 2026, permettant d'économiser 1,2 million de m³ par an.
- L'extension de réseaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable : Une étude a été lancée pour prolonger la canalisation Aqua Domitia jusqu'aux Pyrénées-Orientales, avec le soutien de l'État et de la région Occitanie.



La plateforme Les Bonnes Pratiques du Grand Sud-Ouest a publié un dossier sur la sobriété hydrique en 7 axes, à destination des collectivités, <u>pour en savoir plus</u>.



Un label « Ville sobre en eau » voit le jour dans la Drôme

Face à la pression croissante sur la ressource en eau, la **préfecture de la Drôme** a lancé un nouveau dispositif : le label "Ville sobre en eau". Sur le modèle des villes fleuries, ce label vise à récompenser les communes qui s'engagent activement dans la réduction de leur consommation d'eau. Ces dernières seront notées de 1 à 3 gouttes, en fonction de leur niveau d'engagement, et selon un cahier des charges établi avec plusieurs services de l'État (DDT, DREAL, ARS). Ce label vise à valoriser des actions concrètes dans plusieurs domaines : la performance des réseaux d'eau, la gestion des espaces verts, infrastructures et bâtiments, la sensibilisation des habitants, l'urbanisme durable et la gestion des épisodes de sécheresse. L'évaluation tiendra compte de la taille de la commune.

Le département de la Drôme est particulièrement concerné : les besoins en eau y dépassent largement les ressources disponibles. Intéressés ? Candidatez dès maintenant et ou jusqu'au 30 mai.





AVRIL 2025

N°10





ON EN PARLE DANS LA PRESSE [LA REUT A LA COTE !]

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT), aussi appelée REUSE, suscite un intérêt grandissant en France.

À Marseille, par exemple, un projet prévoit de réutiliser les 45 000 m3 d'eau issues des dialyses de l'hôpital de la Conception pour l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage des rues (source : <u>MadeinMarseille</u>). La commune de Le Boulou, dans les Pyrénées-Orientales, se lance également et met en place un projet d'arrosage de ses stades avec des eaux usées traitées issues de sa station d'épuration. Ce système devrait permettre d'économiser 50 000 m³ d'eau potable par an, dans un département régulièrement placé en situation de crise sécheresse (source : <u>L'indépendant</u>). À terme, le nettoyage des rues est même envisagé.



[DES NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES]

Un arrêté, était par ailleurs en consultation publique jusqu'au 24 mars 2025, visant à faciliter la REUT pour des usages de propreté urbaine (nettoyage de la voirie, des accotements et des ouvrages d'art). Certains usages, à l'exemple du nettoyage de quais de déchetterie, l'hydrocurage de réseaux d'assainissement, les opérations sur installation d'assainissement non collective et le nettoyage de bennes à ordures ne semblerait pas demander des qualités d'eaux usées traitées aussi exigentes que pour d'autres usages tels que les nettoyages de voirie pour lesquels l'eau pourrait potentiellement rentrer en contact avec l'utilisateur et/ou un usager qui passerait dans la rue, facilitant ainsi leur utilisation. Cependant, il fixe tout de même des seuils de qualité et des modalités d'utilisation qui, lorsqu'ils sont respectés, peuvent permettre un allègement de la procédure d'autorisation (avis de l'Agence Régional de Santé non requis).

En parallèle la réutilisation est à présent étendue aux ICPE et aux installations nucléaires (INB) au travers de la publication du décret n°2025-239 du 14 mars 2025 et son arrêté d'application autorisent désormais la REUT pour des usages domestiques. Les usages autorisés incluent le lavage du linge, nettoyage de sols intérieurs, arrosage de jardins potagers, l'évacuation des excreta, l'alimentation de fontaines décoratives non destinées à la consommation humaine etc., sous réserve de traitements complémentaires garantissant l'élimination des agents pathogènes.

Ces textes fixent à nouveau des niveaux de qualité A+ et A selon les paramètres microbiologiques, l'obligation d'un réseau distinct de celui de l'eau potable pour l'usage des eaux non conventionnelles, l'affichage de la signalétique « eau non potable », une évaluation des risques et un plan de surveillance, et voit la procédure d'autorisation simplifiée.

Pour en savoir plus.

Le Club se permet de rappeler que la REUT reste contextuelle et soumise à des conditions techniques, ainsi qu'à des contraintes réglementaires et territoriales. À ce titre, elle ne peut être appliquée partout sans une étude de cas au préalable. En effet, en raison du rôle essentiel des rejets d'eaux traitées dans le soutien d'étiage et le maintien des écosystèmes locaux, la mise en œuvre de la REUSE est parfois plus adaptée dans certains territoires que d'autres. Elle demande également des investissements spécifiques en infrastructures et en suivi qualité.

Par ailleurs, il est important de noter que la REUT ne doit pas remplacer les efforts de sobriété. Elle doit être pensée comme un des leviers d'une approche globale dans laquelle les réductions des prélèvements et des consommations, l'efficacité des réseaux et la priorisation des usages restent les leviers majeurs.



AVRIL 2025

N°10





La Journée Mondiale de l'Eau 2025 a eu lieu le 22 mars dernier! La Régie des Eaux du Pays d'Aix à marquer le coup en participant au Festival Aix en Eaux, un évènement au cours duquel l'engagement autour de l'eau est valorisé! Lors de cette journée, les participants ont pu tester leurs connaissances lors de quizz avec buzzer, rentrer en immersion dans la vie de « Gardien des Eaux », et montrer leurs talents de dessinateur afin de représenter la mascotte de la Régie.



TARIFICATION PROGRESSIVE

[NOUVELLE TARIFICATION DE L'EAU EN VIGUEUR DANS LA METROPOLE DE LYON]

Depuis le 1er janvier 2025, une nouvelle tarification à vocation solidaire et environnementale est entrée en vigueur pour l'eau potable dans la Métropole de Lyon. Cette réforme, portée par la collectivité et Eau publique du Grand Lyon, intervient dans un contexte de changement climatique et de prévisions de baisse du débit du Rhône d'ici 2050. Jusqu'à présent uniforme, la part variable du tarif de l'eau potable devient désormais progressive. Pour les particuliers, trois tranches ont été définies : une première tranche de 0 à 12 m3/an gratuite dite « d'eau vitale », une deuxième, de 12 à 180 m3/an « eau domestique » soumise au tarif standard (1,296 €HT/m3 au 1er janvier 2025), et enfin, une tranche « d'agrément » au-delà de 180 m3/an dont le tarif est double du tarif standard. Un système en quatre tranches est également mis en place pour les professionnels et les collectivités. L'abonnement annuel, lui, ne varie pas tout comme les tarifs de l'assainissement. Parallèlement, un dispositif d'aide financière est prévu pour les ménages en situation de précarité. Calculé à partir des données des services sociaux (revenu du ménage et nombre de personnes dans le foyer), ce versement solidaire eau, annoncé pour la fin de l'année 2025, doit permettre de limiter la facture d'eau à 3 % des revenus du foyer. L'aide sera versée automatiquement, sans demande préalable grâce à une convention passée avec la CAF. Elle pourrait concerner entre 100 000 et 120 000 foyers, pour des montants compris entre 20 et 100 euros par an.

Choisir les modalités de la tarification de l'eau est éminemment politique. Au-delà de sa vocation de couvrir les coûts du service en fonction du contexte et du niveau attendu, la tarification traduit également les objectifs sociaux, économiques et environnementaux locaux. La refonte de la tarification doit donc reposer sur une analyse fine du territoire, de ses enjeux, de ses habitants de ses activités économiques (démographie, profil des usagers - domestiques, économiques, services et de leurs consommations etc.). Pas de miracle pour autant, il s'agit d'un « compromis » entre des objectifs à tous concilier.

Le sujet vous intéresse ? Retrouvez notre fiche recommandation « Élaborer une stratégie tarifaire - Enjeux et facteurs déterminants la facture d'eau » sur notre site internet.



DU COTE DES INDUSTRIELS [LA CCI PAYS DE LA LOIRE MOBILISEE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VERS UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

La CCI Pays de la Loire poursuit et renforce son engagement auprès des entreprises du territoire. En 2025, elle reconduit son programme phare Ressourc'Eau, cofinancé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et qui vise à sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur démarche d'économie d'eau. Ce dispositif se décline en deux volets principaux :

- Un volet de sensibilisation à travers des événements, webconférences, ateliers collectifs et ressources
- Un accompagnement individuel personnalisé proposé aux entreprises qui consomment entre 10 000 m³ et 100 000 m³ d'eau par an.

Intéressé.e.s? Une nouvelle promotion du programme sera lancée en avril 2025 via un appel à candidatures!





JANVIER 2025

n°9



PUBLICATIONS





Vous êtes situés dans le territoire de l'Agence de L'eau Rhône Méditerranée Corse et vous avez des projets d'économies d'eau ? L'Agence vous accompagne à l'aide de son 12ème programme qu'elle a appelé : « Sauvons l'Eau 2025 - 2030 ».

Retrouvez sur leur <u>site internet</u> les **nombreuses fiches explicatives** des taux d'aides alloués en fonction de la thématique dans laquelle s'inscrit votre projet de sobriété ainsi

que comment formuler votre aide.

La CCI des Pays de la Loire propose également une série de fiches de synthèse en ligne ainsi qu'un guide de bonnes pratiques destinés aux entreprises, et a organisé des webinaires revisionnables en replay.

Les fiches de synthèse proposent un décryptage des textes réglementaires sur :

- Les restrictions des prélèvements et des consommations d'eau dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en période de sécheresse
- La valorisation des eaux non conventionnelles : la récupération d'eau de pluie et la réutilisation des eaux
 - La gestion des rejets et traitement des effluents industriels ... <u>Pour en savoir plus</u>.
 Contact : chayma.hassine@paysdelaloire.cci.fr, chargée de mission Eau

RESSOURC'EAU

Votre entreprise souhaite faire des économies d'eau ?

Votre CCI vous accompagne avec le programme Ressourc'Eau !

ॐ)OCDE

Adapter l'Île-de-France aux risques de raréfaction de l'eau



<u>Le rapport de l'OCDE</u> « Adapter l'Île-de-France aux risques de raréfaction de l'eau » paru en mars 2025, examine la vulnérabilité croissante de l'Île-de-France face aux sécheresses, dans un contexte de changement climatique marqué par la hausse des températures, une plus grande variabilité des précipitations et l'étalement urbain. Il évalue les coûts économiques, ainsi que les impacts environnementaux et sociaux potentiels des sécheresses futures. Le document propose des recommandations concrètes pour adapter les politiques et pratiques existantes afin de maintenir le niveau de résilience développé jusqu'à présent face aux sécheresses. Pour en savoir plus.

Le rapport sur « La gestion quantitative de l'eau », publié en février 2025 par le <u>Ministère de la Transition Écologique</u>, est un document qui synthétise les grands enjeux liés à la raréfaction de la ressource. Accessible à tous les publiques, il revient, entre autres, sur les grands flux d'eau, les impacts du changement climatique, les tensions entre usages, les stratégies pour sécuriser l'accès à la ressource, le cadre juridique et la gouvernance encadrant la gestion de l'eau avec un prisme orienté vers l'agriculture. <u>Pour en savoir plus</u>.





EVENEMENTS

14 avril 2025 11h30 - 12h30 Rejoignez-nous lors de cette webconférence à propos des Économies d'eau dans le secteur industriel. Pour l'occasion, la Cartonnerie Gondardennes, lauréate des Trophées 2024 interviendra au côté d'Arnault COMITI, directeurs de projets de la CCI France. Inscrivez-vous!

17 avril 2025 11h30 - 12h15 Rejoignez-nous lors de cette webconférence à propos du projet ORSEC mis en place par les Eaux de Beaufort afin de se préparer au mieux aux sécheresses qui les ont touchés ces dernières années. Inscrivez-vous!

Retrouvez également les replays des deux premières webconférences sur notre site internet!



Le Club organisera les 5 ans du Club le 11 juin 2025 dans nos locaux à Paris!

Les inscriptions seront ouvertes prochainement.